

Compte Rendu du Conseil Municipal du 04 mai 2022

Étaient présents : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Catherine WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Edith DELBEY, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Sonia DOUAY, Sébastien VILLAIN, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL

Étaient représentés : Anne-Marie LATEUR par Maryse Corrinne ROSE, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL

Étaient absents : Karine PAGEAU, Paolo MARCELO et Tristan DASSONNEVILLE

Sonia DOUAY est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1 - Décisions du Maire
- 2 - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 06 Avril 2022
- 3 - Finances
 - 3.1- Budget Principal
 - 3.1.1 – Budget primitif de l'exercice 2022
 - 3.1.2 – Vote des taux d'imposition
 - 3.1.3 – Attribution des subventions aux associations
 - 3.1.4 – Subvention CCAS 2022
 - 3.1.5 – Couverture du déficit 2022 du plan d'eau
 - 3.1.6 - Subventions – Points sur les projets communaux
 - 3.2 – Budget Plan d'eau – Budget primitif de l'exercice 2022
- 4 - Patrimoine -
 - 4.1 - Promesse de Vente – AMSOM – Parking de l'ancien Intermarché + parcelle AH n°170
 - 4.2 – Proposition d'acquisition – Parcelle ZL n°4
- 5 - Municipalité – Cession d'un véhicule
- 6 - Questions diverses

1 - Décisions du Maire

Monsieur le Maire détaille les décisions prises par ses délégations permanentes :

- **Marché « Création et réhabilitation des sanitaires publics au plan d'eau » - Adjudication des lots 1, 3, 5, 6 et 7**

A l'issu d'un appel à public pour les différents lots concernant la création et la réhabilitation des sanitaires du plan d'eau, les marchés ont été attribués de la façon suivante :

- Lot 1 (Démolition, terrassement, assainissement, VRD, fondation, maçonnerie) attribué à l'entreprise PETER MARCEL pour un total de 83 943.08 € TTC
- Lot 3 (Couverture, Zinguerie) attribué à l'entreprise PATRICK NOEL pour un total de 13 947.36 € TTC
- Lot 5 (Sols carrelés - Faiences) attribué à l'entreprise AVANTI pour un total de 16 200 € TTC
- Lot 6 (Peintures) attribué à l'entreprise COTE PEINT pour un total de 2 445.82 € TTC
- Lot 7 (Plomberie- sanitaires) attribué à l'entreprise GLOBAL ENERGIE pour un total de 40 853.94 € TTC

- **Contrat avec la EIRL LEROY Grégory – Décorations de Pâques**

Un contrat a été conclu avec la EIRL LEROY Gregory pour les décorations de la balustrade située derrière la mairie à l'occasion de Pâques pour un montant de 1 900 € TTC.

- **Travaux de voirie Multi-sites – Attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE TP**

En vue des travaux de voirie nécessaires rue de Berny, rue Sadi Carnot et à Merville au bois, un contrat est passé avec l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 102 202,05 € TTC.

- **Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre ABBA – Aménagement complexe tennistique**

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du complexe tennistique est conclu avec l'entreprise ATELIER BASTE BATTLE ARCHITECTES (ABBA) pour un montant de 211 604,18 € options comprises.

- **Contrat avec MARY AUTOMOBILES AMIENS PEUGEOT – Acquisition Eco-navette**

Un contrat est conclu avec la société MARY AUTOMOBILES AMIENS PEUGEOT pour l'acquisition d'un véhicule PEUGEOT e-EXPERT combi stan.élect 136ch (100KW) pour un total de 37.460.69 € TTC.

- **Contrat avec IDEATION – Acquisition d'un nouveau serveur**

Un contrat est conclu avec la société IDEATION pour l'acquisition d'un nouveau serveur afin de remplacer le poste servant de partage réseau pour un montant TTC de 9 750,00 €.

- **Contrat avec DEKRA – Contrôle annuel des aires de jeu et équipements sportifs du plan d'eau**

Un contrat est conclu avec la société DEKRA afin de procéder au contrôle annuel obligatoire des aires de jeu et des équipements sportifs du plan d'eau, pour un total de 721,00 € TTC

- **Contrat avec le garage AD Carrosserie MALLARD – Acquisition d'un véhicule trafic**

Un contrat est conclu avec le garage AD Carrosserie MALLARD afin d'acquérir un nouveau véhicule pour les services techniques. Il s'agit d'un véhicule de type trafic pour un achat s'élevant à 13 140,43 € HT (prix comprenant l'acquisition du véhicule, la carte grise et la pose d'un attelage).

2 - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 06 Avril 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des remarques doivent être apportées au compte rendu du dernier conseil.

En l'absence d'observation, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le Compte rendu du conseil municipal du 06 Avril 2022.

VOTE : Unanimité

Madame Marie-Hélène MARCEL arrive à 20h05.

3 - Finances

3.1- Budget Principal

3.1.1 – Budget primitif de l'exercice 2022

3.1.2 – Vote des taux d'imposition

3.1.3 – Attribution des subventions aux associations

3.1.4 – Subvention CCAS 2022

3.1.5 – Couverture du déficit 2022 du plan d'eau

Monsieur le maire expose les taux d'imposition :

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
 COMMUNE : 010 AILLY-SUR-NOYE
 ARRONDISSEMENT : 80 MONTDIDIER
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC MONTDIDIER
 N° 1259 COM (1)
TAUX FDL 2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022								
Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022	
Taxe foncière (bâti).....	2 006 854	41,44	2 070 000	857 808	41,44	857 808	116,41	
Taxe foncière (non bâti).....	137 783	31,31	142 400	44 585	31,31	44 585	102,79	
CFE.....	312 893	11,85	309 100	36 628	11,85	36 628	41,11	
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :		939 021		

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE				
Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)	
Taxe foncière (bâti).....	41,44	$\frac{\text{Produit total souhaité}}{\text{Produit total de référence (total colonne 4)}} = 1,000000$	41,44	Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière (non bâti).....	31,31		31,31	
CFE.....	11,85		11,85	
		Produit total de référence (total colonne 4)		(6 décimales)

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022						
CVAE 33112	IFER 33114	TASCOM 73113	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
52 548	6 837	46 828	22 803	2 344	>>>	131 360
Allocations compensatrices DCRTP		versement FNIGIR	contribution	Effet du coefficient correcteur contribution		
77 835			28 367			-29 681

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022						
Produit attendu des taxes à taux votés (colonne 6)	131 360	+	77 835	+	0	-
Total autres taxes (cadre II)					28 367	+
		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNIGIR	Contribution FNIGIR	+
				Versement coefficient correcteur	Contribution coefficient correcteur	=
					-29 681	1 090 168
						Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

A
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 NATHALIE BIQUARD
 Le 15 MARS 2022

Le préfet,
 le

Le maire,
 le

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Puis il expose le bilan des dotations :

Dotations	2019	2020	2021	2022
DGF montant total	732 338	749 271	764 270	784 172
Dotation élu local (DPEL)	-	-	-	-
DGF des communes : dotation forfaitaire (DF)	332 111	331 278	330 945	330 778
DGF des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	-	-	-	-
DGF des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	178 873	185 467	194 325	204 582
DGF des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	54 879	55 158	55 646	56 147
DGF des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	71 792	82 944	90 913	99 994
DGF des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	94 683	94 424	92 441	92 671

Monsieur le Maire enchaîne sur l'attribution des subventions pour les associations :

Nom de l'association	Subventions versées 2021			Subventions proposition 2022		
	Fonct.	Inv.	Evéne.	Fonct.	Inv.	Evéne.
1 Ailly Badminton Club	600 €	800 €		1 400 €		
2 Amicale de Pétanque d'Ailly-sur-Noye	500 €	200 €		500 €		
3 Amicale des Donneurs de Sang				220 €		
4 APE collège WH Classen d'Ailly-sur-Noye	130 €			100 €		
5 ASNHB	5 000 €			5 000 €		
6 Assoc. sauvegarde école des garçons	200 €			200 €		
7 Association des parents du RPC d'Ailly-sur-Noye	300 €		300 €	400 €		
8 Association Philatèlique du Val de Noye	200 €			200 €		
9 Baz'art Pic'art				400 €		
10 Cantine du Petit Homme	400 €			400 €		
11 Centre Musical du Val de Noye				1 000 €		
12 Chorale des Voix de Noye	300 €			300 €		250 €
13 CLAC	200 €			200 €		
14 Comité des Fêtes	400 €			400 €	1 500 €	
15 Dynamique Forme				150 €		
16 Espoir Danse	500 €			500 €		
17 F.A.N	3 200 €			3 200 €		
18 Game Ever				400 €	500 €	
19 Harmonie Municipale	400 €	1 200 €		400 €		
20 Judo Club	1 500 €			1 500 €		
21 La Mouche de la Noye	700 €			700 €		
22 Les Amis de l'Eglise de Berny			250 €	200 €		250 €
23 Les Spectacles d'Ailly-sur-Noye	5 000 €			5 000 €		
24 Les Tricopines du cœur	400 €			400 €	1 000 €	
25 Music en Stock	2 000 €		5 000 €			2 500 €
26 Rando Val de Noye				400 €		
27 Restos du Cœur				210 €		
28 Société de Chasse Berny				150 €		
29 Société de Chasse d'Ailly	150 €			150 €		
30 Stomp Up and Go	500 €			500 €		
31 Taichi Val de Noye	400 €		600 €	400 €		
32 Tennis Ailly-sur-Noye	700 €			700 €		
33 Unies Cités						5 000 €
34 USEP				1 250 €		
35 Gem "Cap hortus"				0 €		
Total	23 680 €	2 200 €	6 150 €	26 930 €	3 000 €	8 000 €
		32 030 €			37 930 €	

Il explique que le budget total destiné aux subventions pour les associations passe de 32 030 € en 2021 à 37 930 € pour l'année 2022 compte tenu d'attribution de nouvelles subventions, notamment événementielles.

Monsieur le Maire explique ensuite sur le budget primitif 2022 concernant le budget principal. Il commence par les dépenses de fonctionnement par chapitre :

Dépenses de fonctionnement		BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022 proposition
011	Charges à caractère général	539 565,69	526 889,34	605 360,00
012	Charges de personnel	729 600,00	714 341,45	836 500,00
65	Autres charges de gestion courante	733 502,41	643 842,53	600 050,87
66	Charges financières	46 670,00	44 993,97	45 500,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	700,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	95,00	95,00	92,60
014	Atténuations de produits	53 067,00	32 548,00	33 067,00
023	Virement à la section d'investissement	264 392,64		260 308,53
042	Opérations d'ordre entre sections	31 180,96	31 180,96	27 140,05
TOTAL DEPENSES		2 398 573,70	1 993 891,25	2 408 719,05

Monsieur le Maire continue sur les recettes de fonctionnement par chapitre :

Recettes de fonctionnement		BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022 proposés
013	Atténuation de charges	67 000,00	88 138,21	70 000,00
70	Produits des services	17 360,00	17 655,56	17 790,00
73	Impôts et taxes	1 115 128,64	1 125 188,37	1 137 020,60
74	Dotations et participations	894 268,50	889 318,04	899 387,00
75	Autres produits de gestion courante	30 872,64	27 641,89	35 522,14
RECETTES REELLES		2 124 629,78	2 147 942,07	2 159 719,74
77	Produits exceptionnels		87,75	0,00
TOTAL RECETTES		2 124 629,78	2 148 029,82	2 159 719,74
002	Excédent reporté	273 943,92	273 943,92	293 255,49
TOTAL GENERAL		2 398 573,70	2 421 973,74	2 452 975,23

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent de plus amples informations et leur propose d'expliquer les détails des dépenses et des recettes. Le conseil municipal refuse à l'unanimité. Monsieur le Maire continue par les dépenses d'investissement par chapitre :

Dépenses d'investissement		BP + DM 2021	CA 2021	RAR 2021	BP 2022	TOTAL
001	Déficit reporté	309 845,45	309 845,45		137 587,05	137 587,05
10	Autres fonds				6 347,29	6 347,29
13	Subvention d'état				4 208,39	4 208,39
16	Remboursement capital emprunts	141 783,34	141 783,34		144 082,73	144 082,73
20	Immobilisations incorporelles	467 915,82	177 221,45	235 039,53	444 605,69	679 645,22
21	Immobilisations corporelles	608 897,07	213 635,80	173 422,87	1 025 350,80	1 198 773,67
23	Immobilisations en cours	887 808,97	54 637,83	0,00	2 210 196,00	2 210 196,00
Dépenses d'investissement total		2 416 250,65	897 123,87	408 462,40	3 972 377,95	4 380 840,35

Monsieur le Maire expose ensuite les recettes d'investissement par chapitre :

Recettes d'investissement		BP + DM 2021	CA 2021	RAR 2021	BP 2022	TOTAL
002	Excédent reporté 2021					0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	11 875,00				0,00
1068	Affectation de résultat 2021	335 775,76	335 775,76		134 827,00	134 827,00
10	Dotations, fonds divers	277 280,90	242 544,93	37 500,00	72 200,45	109 700,45
13	Subventions	976 446,33	47 092,58	373 722,45	1 652 376,87	2 026 099,32
16	Emprunts	420 937,00	510,00		1 665 890,00	1 665 890,00
20	Immobilisations incorporelles	99 380,29	102 432,59			0,00
21	Opérations d'ordre - Terrains				156 875,00	156 875,00
28	Amortissements	31 180,96	31 180,96		27 140,05	27 140,05
040	Immobilisations corporelles					0,00
TOTAL		2 152 876,24	759 536,82	411 222,45	3 709 309,37	4 120 531,82
021	Besoin autofinancement	264 392,64				260 308,53
Recettes d'investissement total		2 417 268,88	759 536,82	411 222,45	3 709 309,37	4 380 840,35

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'expliquer les détails des opérations des dépenses et des recettes. Le conseil municipal refuse à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif tel qu'il lui est présenté.

VOTE :

17 Pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Catherine WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Edith DELBEY, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Sonia DOUAY, Sébastien VILLAIN, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Céline TAMPIGNY

2 Contre : Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

0 Abstention

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les taux de fiscalité tels qu'ils lui sont présentés.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les subventions aux associations telles qu'elles sont présentées. Les conseillers, membres d'une association, ne participent pas au vote pour l'attribution de subventions pour leur association.

Il s'agit de :

- Madame BOURDELLE pour l'association du Handball-club
- Madame DOUAY pour l'association du Suffle de la Terre,
- Mesdames ROSE, DELBEY, COCHET et Monsieur LEROY pour l'association Musik en Stock,
- Monsieur LEROY pour l'association du comité des fêtes,
- Monsieur BENOIT pour l'association du Judo-club
- Monsieur VILLAIN pour l'association Game Ever,
- Monsieur BLIN pour la Fraternelle, association de football,
- Madame MARCEL pour l'association Unicités.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer au CCAS :

- La somme de 15 600 € au titre de la subvention ;
- La somme de 1 597.91 € au titre du reversement des fermages.

Il explique que ces sommes servent au développement de l'action sociale (aide d'urgence, actions pour les aînés.)

VOTE : Unanimité

3.1.6 - Subventions – Points sur les projets communaux

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental met en œuvre une nouvelle politique territoriale et, dans ce cadre, met en place un fonds d'appui aux communes Samariennes sur la période 2022-2024. Il ajoute que les crédits d'appui aux communes sont mobilisables par les bénéficiaires dans le cadre d'une enveloppe de 25 M€ sur 3 ans, ouverte lors du vote du budget primitif 2022 et répartie par canton sur une base de calcul de 43,06 € par habitant. Il expose que pour le canton d'Ailly-sur-Noye cela représente une enveloppe de **952 487€**.

Monsieur le Maire détaille ensuite :

- le Taux de subvention maximal : 40% du coût HT des dépenses éligibles ;
- l'Assiette minimum des dépenses éligibles de 5000 € ;
- l'Aide plafonnée à 300 000 € par commune sur 3 ans.

Monsieur le Maire enchaîne sur le fait que d'autres fonds spécifiques sont mobilisables :

- Modernisation de l'éclairage public ;
- Soutien aux équipements sportifs ;
- Aide au développement touristique ;
- Aide au maintien des commerces.

Monsieur le Maire explique que compte tenu des différentes aides possibles et les subventions déjà actées, il y'a lieu de déposer des dossiers de subventions pour les projets suivants :

	Montants sollicités	Taux
Réaménagement des cellules commerciales	111 700 €	40,00%
Etude de programmation pour la requalification de friche Intermarché en tiers-lieux	11 666 €	40,00%
Requalification du stade municipal phase 1: Construction d'un ensemble vestiaires/tribunes	300 000 €	34,69%
Aménagement d'un complexe tennistique phase 1a	300 000 €	23,24%
Réhabilitation du logement du 28 rue Pellieux	102 559 €	40,00%
Ouverture des bureaux occultés de la mairie	64 992 €	40,00%
Mise aux normes de la sacristie église St Martin	8 834 €	40,00%
TOTAL	899 751 €	

VOTE :

17 Pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Catherine WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Edith DELBEY, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Sonia DOUAY, Sébastien VILLAIN, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Céline TAMPIGNY

2 Contre : Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

0 Abstention

3.2- Budget plan d'eau – Budget primitif de l'exercice 2022

Monsieur le Maire explique le budget primitif de l'exercice 2022 en commençant par les dépenses de fonctionnement par chapitre :

Dépenses de Fonctionnement		BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022 Proposition
011	Charges à caractère général	21 744,00	18 700,64	46 250,00
012	Charges de personnel	13 000,00	12 546,55	13 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	3 592,28	3 592,28	3 673,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
66	Charges financières	2 400,00	2 213,16	2 900,00
023	Virement à la section investissement	32 639,20	0,00	3 692,76
	Total	73 375,48	37 052,63	69 515,76

Monsieur le Maire continue par les recettes de fonctionnement par chapitre :

Recettes de Fonctionnement		BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022 Proposition
002	Excédent reporté		0,00	0,00
70	Produits des services	13 500,00	14 785,99	14 000,00
73	Impôts et Taxes	1 600,00	1 347,69	1 200,00
75	Autres produits de gestion	58 275,48	59 012,24	54 315,76
Total		73 375,48	75 145,92	69 515,76

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'expliquer les détails des dépenses et des recettes. Le conseil municipal refuse à l'unanimité. Monsieur le Maire continue par les dépenses d'investissement par chapitre :

Dépenses d'investissement		BP + DM 2021	CA 2021	RAR 2021	BP 2022 proposition	Total
001	Déficit reporté	148 670,19	0,00	0,00	143 805,85	143 805,85
041	Opérations patrimoniales	3 150,00	3 150,00			
16	Emprunt	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
20	Immobilisations incorporelles	25 492,20	11 179,02	9 345,20		9 345,20
21	Immobilisations corporelles	8 000,00	5 884,67	0,00	2 600,00	2 600,00
23	Immobilisations en cours	267 293,00	59 084,39	0,00	205 000,00	205 000,00
Total dépenses d'investissement		460 095,39	86 798,08	9 345,20	358 905,85	368 251,05

Monsieur le Maire explique ensuite les recettes d'investissement par chapitre :

Recettes d'Investissement		CA 2021	RAR 2021	BP 2022 proposition	Total
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 592,28	0,00	3 673,00	3 673,00
041	Opérations patrimoniales	3 150,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, Fonds divers et reserves	60 636,91	0,00	38 093,29	38 093,29
13	Subventions d'investissement	24 283,23	18 338,00	140 454,00	158 792,00
016	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	164 000,00	164 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	3 692,76	3 692,76
TOTAL		91 662,42	18 338,00	349 913,05	368 251,05

représente 55€ du m² et que cette offre qui peut sembler « basse » est due aux frais à engager par l'AMSOM pour :

- le déplacement du poste électrique route de Chirmont ;
- la dépollution importante du terrain (poches de gaz un peu partout sur la parcelle concernée).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de :

- l'autoriser à signer la promesse de vente concernant les parcelles AH 172 pour partie et AH 170, route de Chirmont ;
- S'engager sur le principe de construction de logements locatifs et collectifs par AMSOM HABITAT sur les parcelles AH 172 pour partie et AH 170, dès que le droit de préemption sera réellement effectif.

VOTE : Unanimité

4.2 – Proposition d'acquisition – Parcelle ZL n°4

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle cadastrée ZL n°4 (derrière le nouvel Intermarché) a fait l'objet d'une estimation des domaines en février 2015 à hauteur de 3,5 € / m², soit 142 000 € la parcelle.

Aujourd'hui, après négociation entre Monsieur le Maire et les héritiers de la parcelle, il s'avère que le prix demandé est de 188 000 €.

Monsieur le Maire explique que les cohéritiers ont consenti un effort financier puisque l'ancien promoteur achetait la parcelle à 220 000 € pour y réaliser une opération de logements. Il insiste sur le fait que l'acquisition de ce terrain est indispensable si la commune souhaite achever le projet du complexe tennistique.

Monsieur le Maire explique que cette négociation doit s'effectuer rapidement afin que la commune puisse compléter ses dossiers de subventions déposés.



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle et de la négocier à un prix maximal de 188 000 €

VOTE :

16 pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Catherine WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Edith DELBEY, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Sébastien VILLAIN, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Céline TAMPIGNY

2 contre : Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

1 abstention : Frédéric PINOIT

5 –Municipalité – Cession d'un véhicule

Monsieur le Maire explique que la commune possède un 4x4 Défender dont elle n'a aucune utilité et qui, de surcroît, nécessite des réparations à hauteur de 3 000 € et est très polluant.

Face à ce constat, monsieur le Maire explique qu'il serait préférable d'établir la cession du véhicule. La côte de celui-ci est actuellement de 10 000€.

Le garage Mallard en offre 7 500 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter l'offre du garage Mallard pour une cession du véhicule à hauteur de 7 500 €.

17 Pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Catherine WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Edith DELBEY, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Sonia DOUAY, Sébastien VILLAIN, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Céline TAMPIGNY

0 Contre

2 Abstentions : Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

6 – Questions Diverses

Aucune question diverse. Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la séance à 21h17